

ACHEVEMENT DE LA DEVIATION DE RICHELIEU

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE RICHELIEU ET POUANT

PROJET D'AMENAGEMENT FONCIER (MODE, PERIMETRE, PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES)

AVIS D'ENQUETE

Par arrêté en date du 8 mars 2018, le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur un projet d'aménagement foncier sur les communes de RICHELIEU et POUANT avec extensions éventuelles sur les communes de CHAMPIGNY-SUR-VEUDE et BRAYE-SOUS-FAYE.

A cet effet, Monsieur Jean-Pierre MESLET a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans.

Les pièces constituant le dossier d'enquête seront déposées en mairies de RICHELIEU et de POUANT du **lundi 26 mars 2018 à 9h00** au **vendredi 4 mai 2018 à 17h00**.

Le siège de l'enquête est fixé à RICHELIEU.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des documents aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de RICHELIEU et de POUANT, et sur le site internet du Département d'Indre-et-Loire, à l'adresse suivante : www.touraine.fr

Le dossier d'enquête est adressé pour information aux maires des communes de CHAMPIGNY-SUR-VEUDE et BRAYE-SOUS-FAYE.

Les documents mis à l'enquête sont les suivants :

- 1) La proposition de la commission intercommunale d'aménagement foncier et le registre des délibérations de la commission intercommunale d'aménagement foncier.
- 2) Le ou les plans faisant apparaître le périmètre d'aménagement retenu pour le mode d'aménagement envisagé.
- 3) L'étude d'aménagement et l'avis de la commission intercommunale sur les recommandations contenues dans cette étude.
- 4) Les informations portées à la connaissance par le Préfet.

M. le commissaire enquêteur recevra en mairie de RICHELIEU et POUANT les personnes qui le désirent et recueillera leurs observations éventuelles aux dates et heures suivantes :

A la mairie de RICHELIEU :

- **lundi 26 mars 2018 de 9h00 à 12h00**
- **jeudi 19 avril 2018 de 9h00 à 12h00**
- **vendredi 4 mai 2018 de 14h00 à 17h00**

A la mairie de POUANT :

- **mardi 24 avril 2018 de 14h00 à 17h00**

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations sur les registres à feuillets non mobiles ouverts à cet effet, côtés et paraphés par M. le Commissaire enquêteur dans les communes de RICHELIEU et POUANT ou les adresser par écrit à l'attention de M. le commissaire enquêteur à la Mairie de RICHELIEU (siège de l'enquête) 1 place du marché – 37120 – RICHELIEU dans le délai de l'enquête publique, en précisant « enquête relative à l'aménagement foncier ».

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairies de RICHELIEU et POUANT au Conseil Départemental d'Indre-et-Loire – Service Gestion Immobilière et Foncière – place de la Préfecture – 37927 Tours Cedex 9.

Nota : Les propriétaires fonciers sont informés qu'ils disposent d'un délai d'un mois à dater de la notification ou, dans le cas où il n'a pu être procédé à la notification, dans un délai d'un mois à dater de l'affichage de cet avis dans la ou les communes où sont localisées les terres qui font l'objet de l'aménagement foncier pour signaler au Conseil départemental d'Indre-et-Loire (Service Gestion Immobilière et Foncière – Place de la Préfecture – 37927 TOURS CEDEX 9) les contestations judiciaires en cours concernant leur propriété, en indiquant les noms et adresses des auteurs de ces contestations judiciaires.

Cette démarche doit permettre au Conseil départemental d'informer ces derniers de la procédure d'aménagement foncier.